



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL**SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mars 2021 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tenue par moyen technologique. Dans la situation de pandémie de la COVID-19, la présente séance est tenue sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 émis par le gouvernement le 2 octobre 2020 et publié dans la Gazette Officielle du Québec, 8 octobre 2020, 152^e année, no 41A.

Lors de cette séance, sont présents :

Mme le Maire, Paola Hawa
Mme la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac

M. le directeur général, Martin Bonhomme.

M. le trésorier, Michael Finnerty.

Mme le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance, à ce titre, elle demande, pour chacun des points à l'ordre du jour, à un conseiller de proposer et à un autre d'appuyer.

Mme la greffière, Jennifer Ma agit comme secrétaire de la présente séance, à ce titre, elle fait la lecture du titre et de chaque résolu des points à l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

03-064-21	Ouverture de la séance
------------------	-------------------------------

Il est proposé par M. Yvan Labelle
Appuyé par Mme Dana Chevalier

D'ouvrir la séance ordinaire du 15 mars 2021. Il est 18 h 38.

Adoptée à l'unanimité.

03-065-21	Ordre du jour
------------------	----------------------

Il est proposé par M. Ryan Young
Appuyé par M. Tom Broad

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

- 03-064-21 Ouverture de la séance
- 03-065-21 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes

3. Adoption de procès-verbaux du conseil

- 03-066-21 Adoption de procès-verbaux

4. Patrouille municipale

- 03-067-21 Panneau de signalisation – Structure no 81-3305 l'Anse-à-l'Orme / Ruisseau à l'Orme

5. Développement communautaire

- 03-068-21 Membres et mandat du comité Municipalité amie des aînés (MADA)
- 03-069-21 Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19

6. Urbanisme

- 6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

- 03-070-21 PIIA – Projet de rénovation des bâtiments Raymond et Barton – Installation d'équipements électromécaniques – Université McGill – 21 100, chemin Lakeshore

- 6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

- 6.3. Autres sujets

7. Services techniques

- 7.1. Conclusion de contrats

- 03-071-21 Acquisition d'un tracteur à gazon Ferris IS6200 – M.R. Blais Sales & Service Inc. / GenXpert
- 03-072-21 Adjudication de contrat – Services professionnels d'ingénierie, plans, devis et surveillance pour des travaux d'infrastructures de la rue Aumais (de Tremblay à Aumais)
- 03-073-21 Préparation des plans, devis et surveillance pour le réaménagement de l'intersection des rues Meloche et Perrier – Firme EXP

- 03-074-21 Préparation des plans, devis et surveillance des travaux de stabilisation des sols et de protection des berges au parc Godin – Tetra Tech Inc.
- 03-075-21 Demande de subvention à la Fédération Canadienne des Municipalités – « Étude de faisabilité : Réduction de l'utilisation de combustibles fossiles dans les parcs de véhicules » – Firme WSP Canada Inc.
- 7.2. Autorisation de dépenses
- 7.3. Acceptation de plans
- 7.4. Réception de travaux
 - 03-076-21 Décompte progressif no 1 – Travaux de déconstruction / nettoyage et de protection des vestiges de maçonnerie de la Maison Michel-Robillard
 - 03-077-21 Décompte progressif no 5 – Travaux de rénovation de l'hôtel de ville
 - 03-078-21 Décompte progressif no 6 – Travaux de construction de tranchées interceptrices pour l'amélioration des conditions de drainage au parc Aumais et de la rue Vallée
- 7.5. Autres sujets
- 8. Environnement**
- 9. Développement économique et touristique**
- 10. Finances**
 - 10.1. Dons / promotions / aides financières
 - 10.2. Autres sujets
 - 03-079-21 Adoption des comptes
 - 03-080-21 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 5 956 000 \$ qui sera réalisé le 29 mars 2021
 - 03-081-21 Soumission pour l'émission d'obligations
- 11. Administration et greffe**
 - 11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats
 - 11.2. Opérations Immobilières
 - 03-082-21 Acquisition d'une partie du lot 1 556 721, circonscription foncière de Montréal, cadastre du Québec
 - 11.3. Autres sujets

- 03-083-21 Entérinement des décisions prises depuis le 9 février 2021 relatives à la déclaration de l'état d'urgence sanitaire
- 03-084-21 Modification de l'heure de la séance ordinaire du 12 avril 2021

12. Ressources humaines

12.1. Contrats et ententes

- 03-085-21 Embauche – Adjointe administrative, direction générale et bureau du maire
- 03-086-21 Embauche – Technicienne juridique

12.2. Autres sujets

13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

14. Dépôt de documents

15. Levée de la séance

- 03-087-21 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Considérant la tenue de la séance sans la présence du public, par moyen technologique, les citoyens avaient jusqu'à 16 h pour soumettre leurs questions par courriel.

La greffière a reçu des questions de six (6) citoyens qui ont été lues entre 18 h 39 et 18 h 55. Les citoyens peuvent prendre connaissance des réponses via l'enregistrement audiovisuel de la séance, disponible dans les jours qui suivent la présente séance, sur le site internet de la Ville.

Les principales questions ou commentaires formulés par courriel se résument comme suit :

	Résumé de l'objet principal de l'intervention
1 ^{er} intervenant Non-résident de Sainte- Anne-de- Bellevue Rue Sainte- Anne	<p><i>Summary : We would like some support with our request to have a patio in front of our gelato shop.</i></p> <p>We have been trying to have a small patio for now 3 years. Only 3 bistro tables and 6 small chairs. There are presently 9 patios on the north side. Including one right now in front of Pragi. We are the only one that gets singled out. There are 2 cameras on our store from La Crème that within 15 minutes we get a swift response on any thing we do from the city. We put up 3 tables last spring with no chairs for 15 minutes to take a pic for Ashkan to visually see. And then put them away. We got a call from Ashkan to remove them when they were already gone. Then I put up a sign on the ground. 3 by 2 feet in coraplastic saying in French "for ur protection we have plexiglass barriers". At 10 am last may. At 10.15 Ashkan came in person (he walked) and told me if I did not immediately removed the sign I would</p>

	<p>get a ticket. I asked him about La crème signs and Bout L îles? He went to see both. Next morning when their signs were still up. I called him. His answer was he is giving La Crème. 2 months to replace them and he will NEVER take a complaint against Bout de L îles. Not fair... I need a patio. I am hoping one last try to get the city to help. Another empty store on St Anns is what will happen if I have another year like last. My lease is up in October. I am presently looks to move to another town. Also. I will do what it takes to even out the playing field in St ann s. I have documented non stop bias. There is no one that would hear my story will not agree with me there is something really wrong with the way we were treated and the equality of law in forcément. The crown prosecutor last week said to me within 2 minutes that there are people in St Ann that have it against us. Then she dismissed the. 7 th ticket. When I showed her the last 3 from July 2019 that St Ann has not proceeded yet. She said that they will throw them out if they ever come in. I have called 3 time in 2 weeks to M Bonnehomme to speak to me. He has not responded. What is his job? All I need and want is a small patio. Next step in media and legal. Followed by us closing if we loose. Please beg the town council on the 15 th to help us out. Or let me do what the other 9 stores do. Have my 3 tables and 6 small chairs until it is " safe" as the mayor says to change the law. Which Ashkan told me it was done last year. And only public consultation was left. I guess he lied to me when he said this. Please try ur best. If u wish to meet me. And see documents on this. I would be happy to have someone on my side.</p> <p><i>Résumé et traduction :</i></p> <p><i>Nous voulons obtenir du soutien pour notre demande de terrasse devant notre commerce de gelato.</i></p>
<p>2^e intervenant Résident de Sainte-Anne- de-Bellevue Rue Meloche</p>	<p>As it relates to the Automatic License Plate recognition system (ALPR) being used by the city on at least one Public Security Vehicle.</p> <p>Can you please provide details on the following.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. How is the city using this information and since when? 2. Who has access to the license plate data being collected in public and with what pretext? 3. How long and where is that data being kept? <p><i>Traduction :</i></p> <p><i>Concernant le Système de reconnaissance de plaque d'immatriculation utilisé par au moins un véhicule de la patrouille municipale, veuillez fournir des détails :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <i>Comment la ville utilise-t-elle cette information et depuis quand?</i> 2. <i>Qui a accès aux données recueillies et dans quel contexte?</i> 3. <i>Quelle est la durée de conservation des données recueillies et où sont conservées ces données?</i>
<p>3^e intervenant</p>	<p><i>Summary : Concerning the sidewalk on the east side of the street (Meloche) following the street lights between Tremblay and Aumais. What does the Mayor and council plan on doing to provide safe</i></p>

<p>Résident de Sainte-Anne- de-Bellevue</p>	<p><i>pedestrian passage for citizens from Tremblay to Aumais? The citizen would like to see an official response from the Mayor and council published in the minutes of the town meeting of April 12,2021.</i></p>
<p>Rue Meloche</p>	<p>I have written to the town council at least twice in the last six to eight months on the issue of completing the sidewalk on the east side of the street (Meloche) following the street lights between Tremblay and Aumais.</p> <p>I have yet to receive a reply other than "we will get back to you".</p> <p>It is unacceptable that the existing sidewalk becomes a disappearing bridge to nowhere at Tremblay! I have noticed that most pedestrians cross over to the east side where the sidewalk abruptly ends to safely continue their journey home.</p> <p>I understand that completing the sidewalk is costly and may inconvenience some residents. I have also followed and saved copies of the media reports on the original controversial sidewalk project that was " approved, completed and supported by the Mayor and council" from Sainte-Marie to Tremblay. The same approval rationale is applicable in this situation.</p> <p>If the town does not plan on completing the current "bridge to nowhere" what does the Mayor and council plan on doing to provide safe pedestrian passage for tax paying citizens from Tremblay to Aumais? A simple and practical compromise would be restricting parking on Meloche on the east side (between Tremblay and Aumais) following the streetlights to visitors only! The time limit could be in the 2-4 hour range?</p> <p>In the interest of transparency It would be nice to see an official response from the Mayor and council published in the minutes of the town meeting of April 12,2021. FYI a " we have referred the matter to the traffic & safety committee and if they feel like making a recommendation to council" answer won't cut it!</p> <p>Tax payers deserve better! I insist that the Mayor and council make their position known on this topic! No more closed door committee meetings where the minutes are not made available to the public.</p> <p><i>Résumé et traduction :</i></p> <p><i>Concernant le trottoir situé à l'est de la rue Meloche, à la suite des lampadaires entre les rues Tremblay et Aumais – Que prévoient faire le maire et le conseil pour assurer un passage piétonnier sécuritaire de Tremblay à Aumais aux citoyens? Nous voulons obtenir une réponse officielle, publiée dans le procès-verbal du 12 avril prochain.</i></p>
<p>4^e intervenant Résident de Sainte-Anne- de-Bellevue</p>	<p>With the masonry work being proposed by city council for the Maison Robillard, will the stone fireplace be preserved? How long will it take for a new roof to be completed, a couple months?</p> <p><i>Traduction :</i></p>
<p>Rue Grenier</p>	<p><i>Est-ce que le foyer en pierre de la Maison Robillard sera conservé? Quand est-ce que la toiture sera terminée?</i></p>

<p>5^e intervenant Résident de Sainte-Anne- de-Bellevue</p> <p>Rue Euclide- Lavigne</p>	<p>I would like the city to confirm if all the bike paths in Ste-Anne-de Bellevue, especially along Ste-Marie are uniquely there for the usage of bikes?</p> <p>a. If yes, the city will need to clarify & inform the citizens as there are many people walking with and without their pets on most of these bike paths.</p> <p>b. If no, the city will need to clarify & inform the citizens that there are indeed for both bikes & pedestrians and that the bikes need to slowdown when approaching people and that people should be respectful of bikes, move to the side and shorten the pet leashes.</p> <p><i>Traduction :</i></p> <p><i>Est-ce que les pistes cyclables de Sainte-Anne-de-Bellevue, plus spécifiquement ceux situées le long de chemin Sainte-Marie, sont à l'usage exclusif des cyclistes?</i></p> <p><i>Si oui, la ville doit clarifier et informer les citoyens, car il y a beaucoup de gens qui marchent avec ou sans leur animal de compagnie sur les pistes cyclables.</i></p> <p><i>Sinon, la ville doit clarifier et informer les citoyens que la piste cyclable doit être partagée par les piétons et les cyclistes. Les cyclistes doivent ralentir à l'approche des piétons et les piétons doivent se ranger sur le côté et raccourcir la laisse de leur animal à l'approche des cyclistes.</i></p>
<p>6^e intervenant Résident de Sainte-Anne- de-Bellevue</p> <p>Rue Aumais</p>	<p>1. À la rencontre du 8 février 2021 pour la piste cyclable sous la ligne Hydro entre Grenier et l'Anse-à-l'Orme, vous avez dit suite à une question du 4^e intervenant que les dépenses encourues par SADB en tant que maître d'œuvre, seront remboursées par l'agglomération.</p> <p>Or en novembre 2020 vous avez mentionné à un citoyen sur un site FB que : la proposition de faire une piste cyclable sur le chemin Sainte-Marie en partenariat avec la ville de Kirkland comme maître d'œuvre, que la structure de l'agglomération ne permet pas une telle transaction de remboursement.</p> <p>S.V.P., clarifiez la disparité.</p> <p>2. Pour la piste sous la ligne Hydro avez-vous une entente signée avec l'agglomération pour le remboursement.</p>

Pour la question du 3^e intervenant, Mme le maire, Paola Hawa, mentionne qu'il y a une erreur dans la traduction. La greffière corrige donc « feux de circulation » pour « des lampadaires ».

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

03-066-21	Adoption de procès-verbaux
-----------	----------------------------

ATTENDU QUE la greffière a préparé le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 15 février 2021;

Il est proposé par M. Denis Gignac

Appuyé par M. Francis Juneau

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. PATROUILLE MUNICIPALE

03-067-21	Panneau de signalisation – Structure no 81-3305 l'Anse-à-l'Orme / Ruisseau à l'Orme
------------------	--

ATTENDU QUE la structure routière no 81-3305 l'Anse-à-l'Orme/Ruisseau à l'Orme chevauche les limites territoriales de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro et de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

ATTENDU QUE la Section ponts et tunnels de la Ville de Montréal procédera à l'évaluation de la structure;

ATTENDU QUE la signalisation doit être changée des deux côtés afin d'interdire la circulation des camions en surcharge sur la structure;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Ryan Young
Appuyé par M. Denis Gignac

D'interdire la circulation des camions en surcharge sur la structure no 81-3305 l'Anse-à-l'Orme/Ruisseau à l'Orme;

D'approuver l'installation du panneau P-195 dans les limites du territoire de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

Adoptée à l'unanimité.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

03-068-21	Membres et mandat du comité Municipalité amie des aînés (MADA)
------------------	---

ATTENDU la résolution numéro 04-086-19 adoptée par le conseil municipal le 8 avril 2019, autorisant le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien à la démarche MADA;

ATTENDU la résolution numéro 01-009-21 adoptée par le conseil municipal le 18 janvier 2021, autorisant le service des loisirs et de la vie communautaire à procéder à un appel de candidatures pour combler deux (2) sièges au sein du comité de pilotage pour l'élaboration d'une politique et d'un plan d'action dans le cadre de la démarche MADA;

EN CONSÉQUENCE :

4325

Il est proposé par M. Denis Gignac

Appuyé par M. Yvan Labelle

D'approuver la mise sur pied et le mandat du comité de pilotage Municipalité amie des aînés (MADA) qui sera composé de :

l'élue responsable du dossier Aînés:

- Mme Paola Hawa, maire;

des représentants d'unités administratives de la Ville :

- Mme Nicole Trudeau, directrice des loisirs et de la vie communautaire;
- Mme Annie Gauthier, bibliothécaire en chef;
- M. Stéphane Thibault, chef de division - travaux publics,

et de partenaires externes :

- Madame Jill Gowdy
- Madame Thérèse Fournier
- Un représentant du Centre d'action bénévole de l'ouest-de-l'île;

Adoptée à l'unanimité.

Mme le maire, Paola Hawa, souhaite la bienvenue à Madame Jill Gowdy et Madame Thérèse Fournier.

03-069-21	Journée de commémoration nationale en mémoire des victimes de la COVID-19
------------------	--

ATTENDU QUE le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'évolution de la propagation du coronavirus COVID-19 comme étant une pandémie mondiale.

ATTENDU QUE malgré les nombreuses mesures mises en place par les gouvernements du Canada et du Québec, plus de 295 000 cas de COVID-19 ont été confirmés dans la province depuis le début de la pandémie, mettant une pression énorme sur le système de la santé du Québec et ses travailleurs.

ATTENDU QUE de ces 295 000 cas, plus de 109 000 ont été répertoriés sur le territoire de Montréal seulement, dont 19 000 sur le territoire du CIUSSS de l'Ouest-de-l'île.

ATTENDU QUE depuis le début de cette pandémie, plus de 10 000 personnes sont décédées de la COVID-19 au Québec dont plus de 4 500 dans la région de Montréal et plus spécifiquement, 700 sur le territoire du CIUSSS de l'Ouest-de-l'île.

ATTENDU QUE la vaccination contre la COVID-19 sur le territoire de l'Ouest-de-l'île a débuté avec les résidents de l'Hôpital Sainte-Anne le 22 décembre 2020, et que c'est également à l'Hôpital Sainte-Anne qu'a eu lieu le premier centre de vaccination de la région pour les travailleurs de la santé.

ATTENDU QUE la campagne de vaccination populaire pour la région de Montréal a débuté le 1er mars 2021.

4326

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada ont déclaré le 11 mars comme la journée nationale de commémoration des victimes de la COVID-19.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Tom Broad
Appuyé par M. Denis Gignac

Que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue désire exprimer sa grande reconnaissance envers tous les travailleurs du milieu de la santé et des services essentiels qui, malgré les sacrifices et les risques, se sont dévoués pour la population du Québec pendant cette dernière année.

Que, plus particulièrement chez nous, le conseil souhaite souligner le travail exceptionnel de l'Hôpital Sainte-Anne qui, dans un contexte où de nombreux CHSLD ont rapidement perdu le contrôle sur la propagation du virus dans leur établissement, compte à ce jour seulement 35 cas de COVID-19 parmi ses 409 résidents. Le Centre a su maîtriser la propagation du virus entre ses murs et ainsi assurer la sécurité de ses résidents et employés. Sur les résidents affectés, huit sont malheureusement décédés.

Que les membres du conseil municipal souhaitent témoigner leurs plus sincères condoléances aux familles et proches des victimes de ce virus, ainsi qu'à tous les citoyens et citoyennes de Sainte-Anne-Bellevue qui ont vu une personne qui leur est chère décéder suite à la COVID-19.

Que les répercussions de cette pandémie sont nombreuses et ont affecté, non seulement la santé physique, mais aussi la santé mentale et financière de plusieurs. Tous, employeurs, travailleurs, parents, enfants, aînés, ont eu à faire des sacrifices pour protéger la santé de leurs pairs. Le conseil souhaite donc également souligner les efforts de tous, et invite sa population à rester solidaire dans cette période critique afin que bientôt, nous puissions retrouver nos libertés.

Que la campagne de vaccination sur le territoire du CIUSSS de l'Ouest-de-l'île ayant débuté à Sainte-Anne-de-Bellevue, avec les résidents de l'Hôpital Sainte-Anne, représente un beau symbole d'espoir et un pas concret vers la fin de cette pandémie.

Adoptée à l'unanimité.

6. URBANISME

6.1. DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

03-070-21

PIIA – Projet de rénovation des bâtiments
Raymond et Barton – Installation

4327

d'équipements électromécaniques – Université McGill – 21 100, chemin Lakeshore

ATTENDU QUE le propriétaire du bâtiment situé au 21 100, chemin Lakeshore a déposé une demande de permis de rénovation l'ajout des nouveaux équipements électromécaniques et l'ajustement des fenêtres au niveau 1 pour les bâtiments Raymond et Barton;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujéti au *Règlement numéro 798 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'Urbanisme (CCU) a évalué la demande au dossier numéro 0620-400-12659, lors de sa rencontre du 24 février 2021 et est en faveur du projet;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA, pour l'immeuble situé au 21 100, chemin Lakeshore, pour le projet d'ajout des nouveaux équipements électromécaniques et l'ajustement des fenêtres au niveau 1, comme présenté au document de présentation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Ryan Young
Appuyé par M. Francis Juneau

D'entériner la recommandation du CCU datée du 24 février 2021;

D'approuver la demande de PIIA datée du 11 décembre 2020 pour l'immeuble situé au 21 100, chemin Lakeshore concernant l'ajout des nouveaux équipements électromécaniques et l'ajustement des fenêtres au niveau 1, comme présenté au document de présentation le PIIA version 21200219 Présentation CCU.PDF;

Adoptée à l'unanimité.

**6.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À
DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE
JEUX OU D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.3. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1. CONCLUSION DE CONTRATS

03-071-21	Acquisition d'un tracteur à gazon Ferris IS6200 – M.R. Blais Sales & Service Inc. / GenXpert
-----------	--

4328

ATTENDU QUE la nécessité de remplacer l'unité no 34 John Deere modèle F1145 (1998) dû à son âge et son usure;

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* permet à une municipalité d'octroyer des contrats de gré à gré jusqu'au seuil obligeant à l'appel d'offres public lorsque cette dernière s'est dotée de mécanisme favorisant la rotation;

ATTENDU QUE la Ville s'est dotée d'un tel mécanisme dans son *Règlement numéro 805 sur la gestion contractuelle*;

ATTENDU les recommandations du chef de division – travaux publics à cet effet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Francis Juneau
Appuyé par M. Denis Gignac

D'autoriser l'acquisition d'un tracteur à gazon auprès de l'entreprise M.R. Blais Sales & Service Inc. / GenXpert pour la somme de 42 413,42 \$, taxes incluses, à même le fond de roulement;

L'emprunt au fonds de roulement sera remboursé sur une période de cinq (5) ans comme suit :

Pour l'année 2022 : 7 506,00 \$

Pour les années 2023 à 2026 : 7 507,00 \$ par année;

Adoptée à l'unanimité.

03-072-21	Adjudication de contrat – Services professionnels d'ingénierie, plans, devis et surveillance pour des travaux d'infrastructures de la rue Aumais (de Tremblay à Aumais)
------------------	--

ATTENDU QUE le 3 mars 2021, la Ville a publié dans le journal Constructo et par voie électronique sur SEAO un appel d'offres public pour des services professionnels d'ingénierie plans, devis et surveillance pour des travaux d'infrastructures de la rue Aumais (de Tremblay à Aumais);

ATTENDU QUE trois (3) soumissionnaires ont déposé une soumission au plus tard le 25 février 2021 à 10 h, soit la date et l'heure maximales prévues pour le dépôt des offres;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la firme Stantec Experts-Conseil Ltée est la plus basse soumission conforme reçue;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection, à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Stantec Experts-Conseil Ltée, au montant de 169 933,05 \$, taxes incluses, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE :

4329

Il est proposé par M. Yvan Labelle

Appuyé par M. Tom Broad

D'adjuger le contrat pour les services professionnels d'ingénierie, plans, devis et surveillance pour des travaux d'infrastructures de la rue Aumais (de Tremblay à Aumais) au plus bas soumissionnaire conforme, Stantec Experts-Conseil Ltée, au montant de 169 933,05 \$, taxes incluses;

D'autoriser la dépense totale nette de 141 535,66 \$ à même l'excédent non affecté au 31 décembre 2019;

D'autoriser la dépense totale nette de 13 635,87 \$ à même le *Règlement numéro 825 décrétant des dépenses en immobilisations pour des travaux d'infrastructure de la rue Aumais (entre les rues Tremblay et Aumais) et un emprunt de 3 594 350 \$*, sous réserve d'approbation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Adoptée à l'unanimité.

M. Martin Bonhomme, directeur général, apporte une correction au 2^e paragraphe des résolu. Il mentionne qu'il faut préciser que c'est au « 31 décembre 2019 ». La greffière effectue la modification.

03-073-21	Préparation des plans, devis et surveillance pour le réaménagement de l'intersection des rues Meloche et Perrier – Firme EXP
------------------	---

ATTENDU QUE la firme CIMA + a été mandatée au mois d'août 2020 de procéder à une étude afin de sécuriser l'intersection des rues Meloche et Perrier en tenant compte de l'interaction entre les piétons et les véhicules;

ATTENDU QUE la firme CIMA + a déposé le 3 novembre 2020 un rapport avec ses recommandations de réaménagement afin de sécuriser l'intersection, lequel a été entériné par le Circulation et sécurité publique lors de sa rencontre du 19 novembre 2020;

ATTENDU QUE le projet de réaménagement a été retenu au PTI 2021-2022-2023 au montant estimé de 85 000 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Denis Gignac

Appuyé par M. Yvan Labelle

De retenir les services de la firme EXP pour la préparation des plans, devis et surveillance pour le réaménagement de l'intersection des rues Meloche et Perrier conformément à l'offre de service du 18 février 2021, pour un montant de 19 545,75 \$, taxes incluses;

D'autoriser la dépense totale nette de 17 847,88 \$ à même l'excédent non affecté au 31 décembre 2019;

Adoptée à l'unanimité.

03-074-21	Préparation des plans, devis et surveillance des travaux de stabilisation des sols et de protection des berges au parc Godin – Tetra Tech Inc.
------------------	---

ATTENDU QUE lors des inondations du printemps 2019, le Lac des Deux-Montagnes a atteint un niveau supérieur à celui du seuil d'inondation majeure ce qui a provoqué un débordement du lac dans le parc Godin;

ATTENDU QUE ce débordement a entraîné des dommages majeurs à la structure de la fondation du stationnement et lors du retrait des eaux, a déclenché l'érosion des sols des berges.

ATTENDU QUE dans ce contexte, la Ville doit procéder à des travaux majeurs afin de stabiliser les sols et par la suite construire des ouvrages afin de protéger les berges;

ATTENDU QU' en 2020, la ville a retenu les services de la firme Solmatech afin de procéder à l'étude d'avant-projet en vue de la stabilisation des sols et la protection des berges.

ATTENDU QUE le rapport intitulé « Étude géotechnique – Concept d'aménagement étude conceptuelle pour protection contre l'érosion et les inondations du parc Godin à Sainte-Anne-de-Bellevue » a été déposé au mois d'octobre 2020 avec les recommandations pour la construction d'ouvrages de stabilisation et de protection des berges;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Francis Juneau
Appuyé par M. Tom Broad

De retenir les services de la firme Tetra Tech Inc. pour la préparation des plans, devis et surveillance des travaux de stabilisation des sols et de protection des berges au parc Godin, conformément à l'offre de service du 26 février 2021, pour un montant de 57 485,50 \$, taxes incluses;

D'autoriser la dépense totale nette de 52 493,75 \$, à même l'excédent non affecté au 31 décembre 2019;

Adoptée à l'unanimité.

03-075-21	Demande de subvention à la Fédération Canadienne des Municipalités – « Étude de faisabilité : Réduction de l'utilisation de combustibles fossiles dans les parcs de véhicules » – Firme WSP Canada Inc.
------------------	--

ATTENDU QUE la Fédération Canadienne des Municipalités a mis en place un programme de subvention dans le cadre du Fonds municipal vert « Étude de faisabilité : Réduction de l'utilisation de combustibles fossiles dans les parcs de véhicules »;

ATTENDU QUE ce financement aide les villes et les collectivités canadiennes de toutes les tailles à entreprendre des projets de développement durable qui réduisent la consommation d'énergie ou les émissions de gaz à effet de serre (GES) et qui améliorent la qualité de l'air;

ATTENDU QUE l'objectif concret du programme est la réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES) de 20 % par rapport à une mesure de référence existante ou modélisée.

ATTENDU QUE la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue veut étudier la possibilité de remplacer la flotte municipale à essence/diesel par une flotte qui utilise du carburant alternatif;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Ryan Young
Appuyé par M. Francis Juneau

De retenir les services de la firme WSP Canada Inc. pour une demande de subvention à la Fédération Canadienne des Municipalités dans le cadre du Fonds municipal vert « Étude de faisabilité : Réduction de l'utilisation de combustibles fossiles dans les parcs de véhicules » pour un montant de 5 748,75 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-610-00-410;

Adoptée à l'unanimité.

7.2. AUTORISATION DE DÉPENSES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

03-076-21	Décompte progressif no 1 – Travaux de déconstruction / nettoyage et de protection des vestiges de maçonnerie de la Maison Michel-Robillard
------------------	---

ATTENDU QUE dans le cadre du projet de restauration de la Maison Michel-Robillard, la première étape consiste à procéder à la déconstruction/nettoyage de l'intérieur du bâtiment et de protéger les vestiges en maçonnerie de l'immeuble;

ATTENDU QUE ces travaux permettront de protéger l'intérieur du bâtiment contre les intempéries avant de procéder à la restauration de la Maison Michel-Robillard, prévue en 2021;

ATTENDU QUE la direction générale est en accord avec la recommandation de la firme François Goulet, ingénieur en structure, relativement au paiement du décompte progressif no 1;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Ryan Young
Appuyé par M. Denis Gignac

D'entériner la recommandation de M. François Goulet, architecte de la firme François Goulet, ingénieur en structure, datée du 26 février 2021, quant au paiement du décompte progressif no 1 au montant de 35 067,38 \$, taxes incluses, à l'entreprise Demospec déconstruction Inc. pour les travaux de déconstruction et de nettoyage intérieur de la Maison Michel-Robillard;

Adoptée à l'unanimité.

03-077-21	Décompte progressif no 5 – Travaux de rénovation de l'hôtel de ville
------------------	---

ATTENDU la résolution numéro 02-035-19 adoptée par le conseil municipal le 11 février 2019, concernant l'autorisation de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville;

ATTENDU la résolution numéro 12-292-19 adoptée par le conseil municipal le 16 décembre 2019, concernant l'octroi de contrat pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville à l'entreprise Les constructions AGLP;

ATTENDU la résolution numéro 09-187-20 adoptée par le conseil municipal le 14 septembre 2020, concernant le paiement du décompte progressif no 1 de 22 092,45 \$, taxes incluses, à l'entreprise Les constructions AGLP pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville;

ATTENDU la résolution numéro 11-242-20 adoptée par le conseil municipal le 14 septembre 2020, concernant le paiement du décompte progressif no 2 de 22 489,80 \$, taxes incluses à l'entreprise Les constructions AGLP pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville;

ATTENDU la résolution numéro 01-011-21 adoptée par le conseil municipal le 18 janvier 2021, concernant le paiement du décompte progressif no 3 de 22 489,80 \$, taxes incluses, à l'entreprise Les constructions AGLP pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville;

ATTENDU la résolution numéro 02-036-21 adoptée par le conseil municipal le 8 février 2021, concernant le paiement du décompte progressif no 4 de 59 680,92 \$ \$, taxes incluses, à l'entreprise Les constructions AGLP pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE la direction générale est en accord avec la recommandation de la firme Aedifica relativement au paiement du décompte progressif no 5;

EN CONSÉQUENCE :

4333

Il est proposé par M. Yvan Labelle
Appuyé par M. Denis Gignac

D'entériner la recommandation de M. Rami Dimitri, architecte de la firme Aedifica, datée du 1 mars 2021, quant au paiement du décompte progressif no 5 au montant de 178 161,25 \$, taxes incluses, à l'entreprise Les constructions AGLP, pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville;

D'autoriser le paiement de la somme de 178 161,25 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-191-00-522 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

03-078-21	Décompte progressif no 6 – Travaux de construction de tranchées interceptrices pour l'amélioration des conditions de drainage au parc Aumais et de la rue Vallée
------------------	---

ATTENDU la résolution numéro 07-154-19, adoptée par le conseil municipal le 2 juillet 2019, octroyant le contrat pour des travaux de construction de tranchées interceptrices pour l'amélioration des conditions de drainage au parc Aumais et de la rue Vallée à l'entreprise Michel de Bellefeuille Excavation Inc.;

ATTENDU QUE le gérant de projets est en accord avec la recommandation de la firme Génipur relativement au paiement du décompte progressif no 6;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Yvan Labelle
Appuyé par M. Tom Broad

D'entériner la recommandation de M. Jean-Benoit Cayouette, ingénieur de la firme Génipur, datée du 26 février 2021, quant au paiement progressif no 6 de 7 733,22 \$, taxes incluses, à l'entreprise Michel De Bellefeuille Excavation inc. pour les travaux de construction de tranchées interceptrices pour l'amélioration des conditions de drainage au parc Aumais et de la rue Vallée;

D'autoriser le paiement de la somme de 7 733,22 \$, taxes incluses à même le règlement d'emprunt numéro 811;

Adoptée à l'unanimité.

7.5. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. FINANCES

10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

10.2. AUTRES SUJETS

03-079-21	Adoption des comptes
------------------	-----------------------------

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Francis Juneau
Appuyé par M. Denis Gignac

D'approuver le paiement des comptes suivants :

- Journal des déboursés en date du 9 février au 15 mars 2021;
737 076,86 \$
 - Liste des comptes fournisseurs en date du 28 février 2021;
537 050,92 \$
- Total :
- 1 274 127,78 \$**
- Masse salariale (brut) incluant celle des élus du 23 janvier au 26 février 2021;
262 342,73 \$

Adoptée à l'unanimité.

03-080-21	Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 5 956 000 \$ qui sera réalisé le 29 mars 2021
------------------	--

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 956 000 \$ qui sera réalisé le 29 mars 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
736	2 780 000 \$
794	36 000 \$

802	31 200 \$
804	940 500 \$
810	1 188 100 \$
811	634 100 \$
821	346 100 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 736, 794, 802, 804, 810, 811 et 821, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Tom Broad
Appuyé par M. Francis Juneau

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 29 mars 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 29 mars et le 29 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de *Service de dépôt et de compensation CDS inc.* (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE DE MONTREAL
409 Grand Boulevard
L'Île-Perrot (Québec) J7V 4X3

8. Que les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Sainte Anne de Bellevue, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 736, 794, 802, 804, 810, 811 et 821 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 29 mars 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité.

03-081-21	Soumission pour l'émission d'obligations
------------------	---

Date d'ouverture :	15 mars 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	29 mars 2021
Montant :	5 956 000 \$		

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts numéros 736, 794, 802, 804, 810, 811 et 821, la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 29 mars 2021, au montant de 5 956 000 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre c-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

316 000 \$	0,50000 %	2022
320 000 \$	0,65000 %	2023
324 000 \$	0,85000 %	2024
328 000 \$	1,10000 %	2025
4 668 000 \$	1,35000 %	2026

Prix : 98,48500

Coût réel : 1,64571 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

316 000 \$	0,50000 %	2022
320 000 \$	0,60000 %	2023
324 000 \$	0,85000 %	2024
328 000 \$	1,15000 %	2025
4 668 000 \$	1,45000 %	2026

Prix : 98,81741

Coût réel : 1,65693 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

316 000 \$	0,50000 %	2022
320 000 \$	0,65000 %	2023
324 000 \$	0,85000 %	2024
328 000 \$	1,15000 %	2025
4 668 000 \$	1,40000 %	2026

Prix : 98,60200

Coût réel : 1,66480 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Denis Gignac
Appuyé par M. Tom Broad

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 956 000 \$ de la Ville de Sainte Anne de Bellevue soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis

par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance;

Adoptée à l'unanimité.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE

11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

03-082-21	Acquisition d'une partie du lot 1 556 721, circonscription foncière de Montréal, cadastre du Québec
------------------	--

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a conclu une entente avec le gouvernement du Québec le 29 juillet 2016 concernant les mesures financières transitoires dues au transfert de juridiction de l'hôpital Sainte-Anne du gouvernement fédéral au gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue est devenue propriétaire, le 18 mars 2019, du lot 6 101 852 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal d'une superficie d'environ 5 ha, tel que convenu à ladite entente transitoire;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a adopté un Programme Particulier d'Urbanisme (PPU) le 13 mai 2019 afin d'encadrer le développement de ce lot;

ATTENDU QUE le PPU prévoit l'acquisition d'une partie du lot 1 556 721 du cadastre du Québec, propriété de THE ROYAL INSTITUTION FOR THE ADVANCEMENT OF LEARNING (Université McGill);

ATTENDU QUE la Ville est en voie de conclure une entente d'acquisition d'une partie du lot 1 556 721 d'une superficie d'environ 3 760 m² (40 500 pi²) pour l'aménagement d'une voie publique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Ryan Young
Appuyé par M. Francis Juneau

D'autoriser madame le Maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, les documents contractuels afin de conclure l'offre d'achat d'une partie du lot 1 556 721, selon les modalités prévues dans l'offre d'achat du 26 février 2021;

D'autoriser madame le Maire et le directeur général à signer tous documents connexes afin de donner effet à la présente résolution;

Adoptée à l'unanimité.

11.3. AUTRES SUJETS

03-083-21	Entérinement des décisions prises depuis le 9 février 2021 relatives à la déclaration de l'état d'urgence sanitaire
------------------	--

ATTENDU QUE la déclaration de l'état d'urgence sanitaire a mené à une série de décisions que l'administration a dû prendre promptement pour assurer la santé et sécurité des citoyens et des employés de la Ville;

ATTENDU QUE les décisions prises entre le 16 mars et le 31 mars 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 04-071-20 ;

ATTENDU QUE les décisions prises entre le 1^{er} avril et le 11 mai 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 05-120-20;

ATTENDU QUE les décisions prises entre le 12 mai 2020 et le 8 juin 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 06-137-20;

ATTENDU QUE les décisions prises entre le 9 juin 2020 et le 6 juillet 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 07-151-20;

ATTENDU QUE les décisions prises entre le 7 juillet 2020 et le 24 août 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 08-175-20;

ATTENDU QUE les décisions prises entre le 25 août 2020 et le 14 septembre 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 09-192-20;

ATTENDU QUE les décisions prises entre le 15 septembre et le 13 octobre 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 10-216-20;

ATTENDU QUE les décisions prises entre le 14 octobre et le 9 novembre 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 11-254-20;

ATTENDU QUE les décisions prises entre le 10 novembre et le 7 décembre 2020 ont été entérinées par la résolution numéro 12-290-20;

ATTENDU QUE les décisions prises entre le 8 décembre 2020 et le 18 janvier 2021 ont été entérinées par la résolution numéro 01-019-21;

ATTENDU QUE les décisions prises entre le 19 janvier 2021 et le 8 février 2021 ont été entérinées par la résolution numéro 01-019-21;

ATTENDU QUE d'autres décisions ont eu lieu en lien avec la déclaration de l'état d'urgence sanitaire depuis le 9 février 2021;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Denis Gignac
Appuyé par M. Francis Juneau

De valider et d'entériner les décisions prises par l'administration depuis le 9 février 2021 qui sont jointes en Annexe « A » à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

03-084-21	Modification de l'heure de la séance ordinaire du 12 avril 2021
------------------	--

ATTENDU QUE l'arrêté ministériel 2020-074 ordonne que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

ATTENDU QUE la séance ordinaire du 12 avril 2021 se tiendra par visioconférence;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Tom Broad
Appuyé par M. Francis Juneau

De modifier l'heure de la séance ordinaire du 12 avril 2021 à 18 h 30 au lieu de 19 h 30.

Adopté à l'unanimité.

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1. CONTRATS ET ENTENTES

03-085-21	Embauche – Adjointe administrative, direction générale et bureau du maire
------------------	--

ATTENDU QUE Mme Martine Simoneau, adjointe administrative – direction générale et bureau du maire, a remis son préavis de départ le 4 janvier 2021 ;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel de candidatures pour la dotation du poste;

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé aux entrevues, suite à l'appel de candidatures;

ATTENDU QUE Mme Ann Drobysh rencontre les exigences du poste et possède le profil professionnel pour le poste d'adjointe administrative – direction générale et bureau du maire;

4341

ATTENDU QUE le comité de sélection recommande la nomination de Mme Ann Drobysh au poste permanent d'adjointe administrative – direction générale et bureau du maire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Denis Gignac
Appuyé par Mme Dana Chevalier

De procéder à l'embauche de Mme Ann Drobysh, au poste permanent d'adjointe administrative – direction générale et bureau du maire;

Le salaire et les conditions de travail de cette employée sont prévus à son entente individuelle de travail, datée du 24 février 2021;

D'autoriser la dépense et le paiement du salaire de cette employée à même le poste budgétaire 02-131-00-141 du fonds général.

D'autoriser le directeur général à signer l'entente individuelle de travail à intervenir entre les parties.

Un vote est demandé par M. Francis Juneau.

Pour : Mme Dana Chevalier
M. Ryan Young
M. Tom Broad
M. Yvan Labelle
M. Denis Gignac

Contre : M. Francis Juneau

Adopté sur division.

03-086-21	Embauche – Technicienne juridique
------------------	--

ATTENDU QUE Mme Julie Beaudoin-Michaud a remis son préavis de départ le 11 janvier 2021 ;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel de candidatures pour la dotation du poste;

ATTENDU QUE le comité de sélection a procédé aux entrevues, suite à l'appel de candidatures;

ATTENDU QUE Mme Véronique Fournier rencontre les exigences du poste et possède le profil professionnel pour le poste de technicienne juridique;

ATTENDU QUE la greffière recommande la nomination de Mme Véronique Fournier au poste permanent de technicienne juridique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M. Denis Gignac
Appuyé par M. Ryan Young

4342

De procéder à l'embauche de Mme Véronique Fournier, au poste permanent de technicienne juridique;

De fixer le salaire de cette employée à l'échelon no 3 du groupe 9 de la grille salariale 2019 de la Convention collective de travail des cols blancs intervenue le 16 novembre 2016 entre le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

D'autoriser la dépense et le paiement du salaire de cette employée à même le poste budgétaire 02-140-00-142 du fonds général.

Les conditions et avantages de cette employée sont ceux prévus à la convention collective en vigueur.

Un vote est demandé par M. Francis Juneau

Pour : Mme Dana Chevalier
M. Ryan Young
M. Tom Broad
M. Yvan Labelle
M. Denis Gignac

Contre : M. Francis Juneau

Adopté sur division.

12.2. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 9 février au 15 mars 2021;
- Liste des commandes au 28 février 2021;
- Certificat relatif au déroulement de la consultation écrite pour le projet de Règlement numéro 533-74 modifiant le règlement de zonage numéro 533 afin supprimer la catégorie de bâtiment R-4 (4 log. et +), de la colonne H-134 du tableau des dispositions particulières à chacune des zones résidentielles;
- Certificat relatif au déroulement de la procédure de demande de scrutin référendaire (Règlements numéro 825, 826, 827, 828 et 829);

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

03-087-21	Levée de la séance
------------------	---------------------------

Il est proposé par M. Francis Juneau
Appuyé par Mme Dana Chevalier

De lever la présente séance ordinaire. Il est 19 h 20.

Adoptée à l'unanimité.

Mme Paola Hawa
Maire

Me Jennifer Ma
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents
connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le
dossier numéro 0220-320-111987*

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 15 mars 2021 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le ____ mars 2021.

Mme Paola Hawa, Maire

Me Jennifer Ma, Greffière